

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 11 décembre 2020

**1<sup>ère</sup> Commission**

N° CP-2020-12-1-1

**Service instructeur**

DEAA - service aménagement des territoires

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
COOPERATIVE CENTRE-ALSACE HABITAT  
ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX  
A KATZENTHAL**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à la Coopérative Centre-Alsace Habitat à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 115 439 € constitué de cinq lignes du prêt, selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de 19 132 €,
- PLAI foncier, d'un montant de 14 248 €,
- PLUS, d'un montant de 35 129 €,
- PLUS foncier, d'un montant de 16 930 €,
- Prêt Booster taux fixe, d'un montant de 30 000 €,

à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs sociaux situés 4 Place de l'Ecole à KATZENTHAL.

Au cours de sa séance du 28 août 2020 (n°CD-2020-5-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant de la Coopérative Centre-Alsace Habitat, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un prêt d'un montant de 115 439 € constitué de cinq lignes de prêt selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de 19 132 € €
- PLAI foncier, d'un montant de 14 248 €
- PLUS, d'un montant de 35 129 €
- PLUS foncier, d'un montant de 16 930 €
- Prêt Booster taux fixe, d'un montant de 30 000 €

pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs sociaux située 4 Place de l'Ecole à KATZENTHAL.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de subvention et d'agrément d'un montant de 6 500 €, au titre de la délégation des aides à la pierre, en date du 29 décembre 2017.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 179 766 € est prévu selon le tableau ci-après :

Subvention Etat	6 500,00 €
Subvention Commune	15 000,00 €
CDC – PLAI	19 132,00 €
CDC – PLAI foncier	14 248,00 €
CDC - PLUS	35 129,00 €
CDC – PLUS foncier	16 930,00 €
CDC – Prêt Booster	30 000,00 €
Intérêt de préfinancement	2 379,00 €
Fonds propres	40 448,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>179 766,00 €</b>

Les caractéristiques financières du Prêt sont précisées dans le contrat de prêt n° 111423 émis par la Caisse des Dépôts et Consignations et joint en annexe au présent rapport.

Ce prêt peut bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la Politique Départementale de l'Habitat et des conditions d'octroi des garanties d'emprunt en matière de logement social.

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de cette garantie d'emprunt et d'autoriser le Président du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de main levée totale ou partielle, approbation de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT  
Remy WITH